Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_08-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
25

nombre de membres absents excusés représentés :
4

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
28 août 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, M. Bernard CHANTRIER, Mme Audrey RANC, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Joëlle HUYNH, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Laïla ACHKAR, M. Renaud LEROI, M. Yohan MESSABIER, Mme Karine PACHAIRE, M. Georges VIERNE, Mme Corinne CONSTANTY, M. Denis BRUYERE, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Alain SAUD et Mme Margit LORBLANCHET.

Membres absents, excusés et représentés : Mme Diane ARRIAGADA (pouvoir à M. CANTIER), Mme Sophie GOMES (pouvoir à Mme CONDET), Mme Laure DELAMON (pouvoir à M. NICOLAS) et Mme Julie DELVAL (pouvoir à M. VIERNE).

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 2025/09/08 – ZAC de Mézeirac – compte-rendu annuel à la collectivité de la SPL Agate au 31 décembre 2024

Rapporteur : M. Denis CANTIER.

1. Aspects juridiques

VU les lois du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales et du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public ;

VU la concession d'aménagement entre la SPL Agate et la commune de Marguerittes en date du 13 décembre 2016 ;

2. Eléments de contexte

Par courrier du 28 juin 2025, la Société Publique Locale (SPL) Agate a transmis à la mairie le compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2024 concernant la concession d'aménagement relative à la ZAC de Mézeirac à Marguerittes.

Ce document doit être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION AU 31/12/2024

Les dépenses

Etudes d'urbanisme réalisées

Publié le : 17/09/2025 11:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_08-DE

Etudes pré-opérationnelles en 2024 : 0€ HT
(Etudes préalables conduites de 2017 à 2022)

Maîtrise foncière..... 268.00 € HT

Travaux préparatoires (dépenses entretien, démolitions, fouilles archéologiques) 0 € HT

Travaux d'aménagement (travaux de la tranche 2)..... 195 004.00 € HT

Honoraires techniques..... 1 500.00 € HT

Honoraires de la société 45 040.07 € HT

Frais divers:..... 11 083.00 € HT

Frais financiers : (intérêts bancaires pour trésorerie) 0€ HT

L'ensemble des dépenses réalisées en 2024 s'élève à :252 895.07 € HT

Les recettes

Recettes de cession (démarrage commercialisation tranche 2, poursuite tranche 1)
Au 31 décembre 2024, les recettes de cession s'élèvent à **895 100.00 € HT**

Participation de la collectivité
L'opération n'a fait l'objet d'aucune participation de collectivité.

Autres produits
Ce poste représente généralement les remboursements de travaux, les recettes de loyers sur l'emprise, certains remboursements de travaux à la charge de la collectivité et d'autres participations diverses et fonds de concours au titre de l'opération.

Au 31 décembre 2024, les autres produits s'élèvent à..... **9 188.00 € HT**

Au 31 décembre 2024, les recettes réalisées s'élèvent à :904 288.00 € HT

POURSUITE DE L'OPERATION

DEPENSES A ENGAGER

- Etudes pré-opérationnelles (provision pour complément d'études éventuel).....0 € HT
- Etudes techniques à mener lorsque l'opération sera en phase opérationnelle0 € HT
- Maîtrise foncière (imprévus sur acquisitions).....0 € HT
- Travaux préparatoires et mise en état des sols.....0 € HT
- Travaux d'aménagement :..... 174 433.00 € HT
- Honoraires techniques (maîtrise d'œuvre, mission SPS, géomètre, …) 6 000.00 € HT
- Honoraires de la société (article 20 de la concession).....79 827.00 € HT
- Frais divers..... 1 400.00 € HT
- Frais financiers0 € HT

L'ensemble des dépenses à réaliser dans la durée de la concession d'aménagement s'élève à **261 660.00 € HT**
L'ensemble des dépenses relatives à la réalisation de l'opération ZAC Mézeirac s'élève à5 092 734.00 € HT

Publié le : 17/09/2025 11:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 17/09/2025
ID : 030-213001563-20250903-DEL_2025_09_08-DE

RECETTES A REALISER

Recettes de cession..... **1 0416 570.00 € HT**

Les participations sous conventions :
Il n'est pas prévu de participations sous conventions dans la mesure où tous les terrains cédés le seront par la SPL AGATE

Les participations de la collectivité :
Il n'est pas prévu de participations de la collectivité sur cette opération.

Autres produits et subventions : il n'est pas prévu d'autres produits au titre de cette opération sur les prochaines années.

Les produits financiers : aujourd'hui, la gestion financière de l'opération ne permet pas d'estimer des produits financiers.

TRESORERIE

Une demande de versement anticipé de 200 000 € pour la SPL Agate a été honorée le 18/01/23. Cette somme vient en déduction du boni d'opération sous mentionné. (cf. avenant n° 2 au traité de concession délibéré le 07/12/2022).

Une demande de versement anticipé de 350 000 € pour la SPL Agate a été honorée le 08/03/2024. Cette somme vient en déduction du boni d'opération sous mentionné. (cf. avenant n° 3 au traité de concession délibéré le 29/11/2023).

CONCLUSION

A ce jour, le bilan financier montre un résultat positif d'un montant de **1 142 541.00 € HT**.

3. Incidence financière

Néant pour la collectivité.

4. Décision

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** ce compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2024 concernant la concession d'aménagement relative à la ZAC Mézeirac à Marguerittes et présenté par la SPL Agate.

5. Annexe

Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2024 - ZAC Mézeirac

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

Publié le : 17/09/2025 11:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/39805